



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1504

Approbation d'une convention de mise à disposition d'espaces établie entre la Ville de Lyon-
musée des beaux-arts et l'association les Amis du musée des beaux-arts de Lyon

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 27 JANVIER 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 FEVRIER 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : M. GODINOT Sylvain

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MAES (pouvoir à M. VASSELIN), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme TOMIC), Mme DE MONTILLE (pouvoir à Mme CROIZIER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1504 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'ESPACES ETABLIE ENTRE LA VILLE DE LYON-MUSEE DES BEAUX-ARTS ET L'ASSOCIATION LES AMIS DU MUSEE DES BEAUX-ARTS DE LYON (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 janvier 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association des Amis du musée des beaux-arts de Lyon est une des plus grandes associations d'amis de musée. Elle rassemble en effet plus de 2 000 adhérents.

L'association des Amis du musée des beaux-arts de Lyon a pour objectifs de faire connaître et apprécier les collections du musée et de contribuer à leur enrichissement.

La ville met à la disposition de l'occupant depuis le 18 juin 2012 des locaux situés 20 place des Terreaux à Lyon 1^{er}, répertoriés sous le numéro d'ensemble immobilier 01013 ; comprenant un bureau d'une surface de 45 m² environ et un sanitaire d'une surface de 3 m² environ, situés au rez-de-chaussée du bâtiment A, sur une parcelle cadastrée AT 70.

La Ville souhaite poursuivre son soutien à cette association, en renouvelant la mise à disposition des locaux précités pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois, à partir du 1^{er} juin 2022.

En conséquence, il est proposé d'établir une nouvelle convention ayant pour objet de préciser les modalités techniques et administratives de la mise à disposition des locaux précités.

Cette convention emportant occupation privative du domaine public communal, est octroyée à titre précaire et révocable et ne saurait conférer à l'occupant les attributs de la propriété commerciale.

Pour votre information la valeur locative annuelle de l'ensemble des locaux mis à disposition est évaluée à 7 066 €. D'autre part, la Ville de Lyon prend à sa charge les dépenses de fluides (abonnement et consommation d'eau et d'électricité).

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- La convention d'occupation temporaire relative à la mise à disposition gratuite de locaux, sis 20 place des Terreaux à Lyon 1^{er}, répertoriés sous le numéro d'ensemble immobilier 01013, consentie par la Ville de Lyon au profit de l'association les Amis du Musée des beaux-arts, pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois est approuvée.

- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document afférent, et la mettre en œuvre.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET